

**PROCES VERBAL  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 juin 19 heures**

*Date de convocation : 05/06/2023*

*Effectif légal du conseil municipal : 11*

**Présents :**

X	Philippe BRUN	X	Odette GAILHOT
X	Alice MALARTRE		Yves SANIAL
X	Michel RIBES		Thierry MICHEL
X	Laurence EXBRAYAT		Alain ROMÉAS
X	Jeanne PRADIER	X	Michel LEYDIER
	Alexandre MALARTRE		

**Absent(s) : 3**

**Excusé(s) représenté(s) : 1**

*Yves Sanial représenté par Michel Ribes*

**Secrétaire de séance : Alice Malartre**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- **Approbation du dernier compte rendu**
- 2- **Désignation des délégués sénatoriaux**
- 3- **Consultation diagnostique eau**
- 4- **Choix de l'emplacement des panneaux d'indication commerce, piste de ski et randonnée**
- 5- **Location salle pour vente vêtements et déco**
- 6- **Placement de fonds suite à l'emploi différé d'emprunt**
- 7- **Divers**

---

**1- Approbation du dernier compte rendu**

Le Conseil Municipal par 7 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, approuve ce compte rendu

**2- Désignation des délégués sénatoriaux**

La secrétaire de mairie donne lecture de la réglementation.

Sont désignés :

Monsieur le maire Philippe Brun titulaire élu à l'unanimité des présents.

Suppléants : Alice Malartre, Michel Ribes, Laurence Exbrayat élus à la majorité des présents

**3- Consultation diagnostique eau**

Par manque de précision ce sujet est reporté à une prochaine réunion

#### **4- Choix de l'emplacement des panneaux d'indication commerce, piste de ski et randonnée**

Le totem avec le plan des pistes et des circuits de randonnées sera installé vers l'office du tourisme à coté du muret.

Celui représentant la liste des commerces du village sera installé à coté du triptyque vers le centre d'animation.

#### **5- Location salle pour vente vêtements et déco**

Une demande de location de la salle de la mairie a été faite pour une vente événementielle de vêtements et de déco par les magasins entre mère et fille et Alchimie déco.

Le Conseil donne son accord pour cette location

#### **6- Placement de fonds suite à l'emploi différé d'emprunt**

Une délibération est prise à l'unanimité des présents de réaliser les placements de fonds suivants :

250 000 € sur un compte à terme (CAT) pour une durée de 6 mois au taux de rémunération en vigueur.

250 000 € sur un compte à terme (CAT) pour une durée de 12 mois au taux de rémunération en vigueur.

Concernant l'origine des fonds, nous avons réalisé un emprunt à court terme de 1 000 000 € en juin 2022 et arrivant à échéance le 30 juin 2025, pour la réfection et extension de notre mairie et pour le projet de réfection de la toiture de l'église.

Concernant ce dernier projet et suite à différentes interventions d'experts et réalisation d'étude technique, il s'avère que la structure de l'édifice est touchée et nous sommes en conséquence obligés de revoir le projet, et donc de décaler les travaux d'environ 6 mois.

L'utilisation différée des fonds nous ouvrent la possibilité de réaliser les placements indiqués ci-dessus.

#### **7- Divers**

Philippe Brun maire ayant déposé une demande de permis de construire référencé

N° PL 043 091 23 P003 il est demandé au conseil municipal de désigné un des ces membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance du permis de construire à l'issu de la phase d'instruction.

Il est donc proposer au conseil municipal de désigner Madame Alice Malartre à cet effet

Après avoir délibéré le conseil municipal prends acte à l'unanimité des présents de cette désignation

Cette délibération n'étant pas inscrite à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux conseils de pouvoir délibérer

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures**